

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 24 septembre 2013 de 19 h 30 à 20 h 53 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Jeannine Lachance-Mercier
Francine Lehouillier
Amélie Pelletier
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu
Normand Caron
Romain de la Durantaye
Luc Dion
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Gérald Roy
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

Sont absents: Mme Carmen Nicole
M. Claude Daigle
M. Germain Pelletier

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-13-09-24-01

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Rino Beaulieu **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- le point 5.7 est déplacé avant le point 5.6.

Adopté.-

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 24 septembre 2013 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2013**
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Renouvellement de l'entente avec la Caisse populaire Desjardins de Montmagny
 - ~~5.2- Suivi de contrôle interne~~
 - 5.3- Aliénation de l'école de Tourville
 - 5.4- Situation concernant le dossier des taxes scolaires
 - ~~5.5- Formation du comité pour la division du territoire en circonscriptions électorales~~
 - 5.6- Division du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en circonscriptions électorales
 - 5.7- Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 11 septembre 2013 à la maison de la Culture de Saint-Damien
 - 5.8- Demande d'autorisation provisoire pour le programme « Opération d'équipements de production – DEP 5310 » en formation professionnelle
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion
 - 6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement
- 7.- INFORMATIONS**
 - 7.1- Programme d'études révisé *Mécanique agricole (5335)*
 - 7.2- Fiche descriptive sur les services rendus par la FCSQ
 - 7.3- Banque de relève à la direction d'établissement
 - 7.4- Fête de la Reconnaissance
 - 7.5- Réponse à Mme Claudette Paré (Henri Paré et Fils Auto Ltée)
- 8.- RÉGIE INTERNE**
- 9.- QUESTIONS DIVERSES**
- 10.- DOCUMENTATION**
- 11.- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

-
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2013**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-13-09-24-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2013;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question à ce point.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Renouvellement de l'entente avec la Caisse populaire Desjardins de Montmagny**

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente l'entente d'une durée de trois ans débutant le 1^{er} octobre 2013 et se terminant le 30 septembre 2016, renouvelable pour deux années supplémentaires au gré des deux parties.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE l'entente actuellement en vigueur avec la Caisse populaire Desjardins de Montmagny pour les services bancaires se terminait le 30 juin 2013;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, selon l'article 37 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics, peut conclure de gré à gré un contrat de services financiers;

ATTENDU QUE l'entente de renouvellement avec l'institution financière propose peu de modifications telles que comparées dans l'analyse ci-jointe;

CC-13-09-24-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Jalbert **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud sélectionnent la Caisse populaire Desjardins de Montmagny pour la fourniture des services financiers de la commission scolaire et ce, débutant le 1^{er} octobre 2013 pour une durée de trois (3) ans. Cette offre est renouvelable pour deux (2) années supplémentaires au gré des deux parties.

Adopté.-

5.2- **Suivi de contrôle interne**

Ce point est reporté.

5.3- **Aliénation de l'école de Tourville**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE par sa résolution CC-05-04-27-26, le conseil des commissaires demandait l'autorisation à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de céder de gré à gré l'école de Tourville à la Municipalité de Tourville, et ce, pour la somme d'**UN DOLLAR (1,00 \$)**;

ATTENDU QUE, la ministre de l'Éducation, aux termes d'un document signé le 15 janvier 2008, donnait suite à ladite demande et autorisait ladite aliénation;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud désire toujours se départir de cette bâtisse;

ATTENDU QUE la Municipalité de Tourville désire toujours acquérir cette bâtisse, en référence à la résolution 37-05;

ATTENDU QUE les signataires autorisés à signer les documents en référence avec le dossier ci-dessus mentionné n'occupent plus leur fonction;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud cède de gré à gré l'école de Tourville à la Municipalité de Tourville pour la somme nominale d'**UN DOLLAR (1,00 \$)**;

QUE le projet d'acte de vente préparé par M^e Michel Maltais, notaire, et soumis à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, soit approuvé dans son intégralité;

QUE le président, monsieur Alain Grenier, ainsi que le directeur général, monsieur André Chamard, soient autorisés à signer tous les documents contractuels ou autres nécessaires à l'application de la présente résolution.

Adopté.-

5.4- Situation concernant le dossier des taxes scolaires

Le président, M. Alain Grenier, informe les membres du conseil de la situation dans le dossier des taxes scolaires.

5.5- Formation du comité pour la division du territoire en circonscriptions électorales

Ce point est retiré.

5.7- Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 11 septembre 2013 à la Maison de la Culture de Saint-Damien

Comme mentionné à l'ordre du jour, ce point est déplacé avant le point 5.6.

Le directeur général adjoint et secrétaire général, M. Pierre Côté, fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée publique, tenue le 11 septembre 2013 à la Maison de la Culture de Saint-Damien, pour adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le procès-verbal soit adopté

Adopté.-

5.6- Division du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en circonscriptions électorales

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU les élections scolaires prévues le 2 novembre 2014;

ATTENDU le projet de division du territoire en circonscriptions électorales adopté à la séance ordinaire du 28 mai 2013;

ATTENDU l'opposition manifestée sous forme d'une pétition signée par un nombre suffisant d'électeurs et déposée dans les délais prescrits auprès de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-09-24-04

CC-13-09-24-06

ATTENDU l'assemblée publique tenue par la Commission scolaire de la Côte-Du-Sud, à la Maison de la Culture de Saint-Damien, le 11 septembre 2013, dans le but de fournir aux électeurs présents l'opportunité de s'exprimer;

ATTENDU QUE la date limite pour l'adoption de la résolution de division du territoire en circonscriptions électorales est fixée au 31 décembre 2013;

CC-13-09-24-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la division du territoire en douze (12) circonscriptions électorales adoptée le 28 mai 2013 soit modifiée en tenant compte des nouvelles circonscriptions 01 à 05, telle que présentée dans l'annexe intitulée *Scénario B* et que par conséquent, la résolution CC-13-05-28-03 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

QU'un avis public soit publié dans les quinze (15) jours suivant son adoption.

Adopté.-

5.8 **Demande d'autorisation provisoire pour le programme « Opération d'équipements de production—DEP 5310 » en formation professionnelle**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE l'autorisation provisoire pour le programme *Opération d'équipements de production DEP 5310* vient à échéance en juin 2014;

ATTENDU QUE le Centre sectoriel des plastiques de Saint-Damien (CSP) dispense ce DEP depuis maintenant 3 ans dans le cadre de l'autorisation provisoire;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de l'Envolée (CFPE) dispense ce DEP depuis maintenant 2 ans dans le cadre de la même autorisation;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des plans de développement de la formation professionnelle de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE cette demande doit avoir l'aval de la Table Éducation Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE cette demande doit être accompagnée d'une résolution de la commission scolaire;

ATTENDU QUE ce programme de DEP répond à un besoin de main-d'œuvre de plusieurs entreprises des MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet qui nous signalent des pénuries de main-d'œuvre qualifiée au niveau des opérateurs des machines d'usinage et des machines de tôlerie (opérateurs de presses plieuses, opérateurs de lasers et opérateurs de poinçonneuses);

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Dulac **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-13-09-24-07

QU'une demande d'autorisation provisoire pour le programme *Opération d'équipements de production – DEP 5310* en formation professionnelle soit adressée à la Table Éducation Chaudière-Appalaches (TÉCA) pour les fins d'une autorisation provisoire à compter de l'automne 2014.

Adopté.-

6.- RAPPORTS DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Aucun sujet à ce point.

6.2- Comité consultatif du transport

Aucun sujet à ce point.

6.3- Comité E.H.D.A.A.

Aucun sujet à ce point.

6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion

Aucun sujet à ce point.

6.5- Comité directeur pour l'informatique d'enseignement

Aucun sujet à ce point.

7.- INFORMATIONS

7.1- Programme d'études révisé *Mécanique agricole (5335)*

Le président, M. Alain Grenier, présente le changement de programme et les coûts associés.

7.2- Fiche descriptive sur les services rendus par la FCSQ

Le président, M. Alain Grenier, dépose l'information reçue sur les services rendus par la FCSQ.

7.3- Banque de relève à la direction d'établissement

Le directeur général, M. André Chamard, informe les membres du conseil sur le processus amorcé afin de renouveler la banque de relève à la direction d'établissement.

7.4- Fête de la reconnaissance

Mesdames les commissaires, Denise Caron et Sylvie Blouin, présentent l'état des travaux. La fête se déroulera le jeudi 24 octobre 2013.

7.5- Réponse à Mme Claudette Paré (Henri Paré et Fils Auto Ltée)

Le président, M. Alain Grenier, présente une lettre rédigée par M. André Chamard, directeur général, en réponse à Mme Claudette Paré concernant l'acquisition d'un immeuble.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

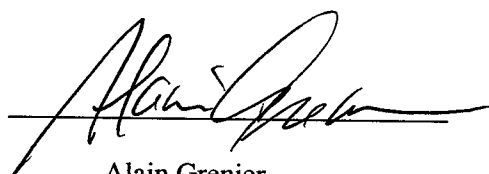
Aucun sujet à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**CC-13-09-24-08**

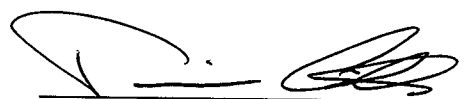
IL EST PROPOSÉ PAR madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 20 h 53.

Adopté.-



Alain Grenier
Président



Pierre Côté
Secrétaire général

